

propre Gouvernement. L'honorable député est le membre presque le plus arriéré de cette Chambre. Il devrait se moderniser.

L'hon. M. DUNNING: Avant que cette discussion déplacée se prolonge je dirai que je n'ai pas soulevé une question de règlement tandis que le leader de l'opposition parlait...

L'hon. M. MANION: Ou le ministre du Commerce (M. Euler).

L'hon. M. DUNNING: ...et, comme l'a dit l'honorable député, il n'a guère pris part au débat sur l'accord commercial. Mais, en bon sport, je vous propose, monsieur le président, d'accorder cinq minutes à l'honorable député de Huron-Nord pour répondre. C'est à peu près le temps que le leader de l'opposition a consacré à la question générale du libre-échange.

L'hon. M. MANION: Je lui rends sa propre monnaie. Il m'a injurié depuis que la Chambre s'est réunie.

L'hon. M. DUNNING: Quand l'honorable député a "injuré" le leader de l'opposition il n'enfreignait pas le règlement, pour ce qui était du numéro. L'honorable député de Huron-Nord s'est plaint que j'aie invoqué le règlement l'autre jour, de sorte que j'essaie de m'acquitter à son égard en demandant qu'il ait cinq minutes de plus en dépit du règlement.

M. DEACHMAN: Je n'aurai pas besoin de ce temps-là. Tous les arguments du leader de l'opposition étaient déjà anciens lorsqu'Adam s'est querellé avec le dispensateur des vivres. Inutile de les discuter. Je désire tout simplement poser une question au ministre des Finances. Aurait-il l'obligeance de faire savoir au comité quel est le pourcentage des salaires en regard du prix total de revient dans l'industrie de la chaussure au Canada, ainsi que le pourcentage du coût des matériaux?

L'hon. M. DUNNING: Je n'ai pas ces renseignements sous la main et je le regrette; cependant, je pourrai me les procurer à une étape plus avancée de la discussion.

M. DEACHMAN: J'imagine qu'il serait assez exact de supposer que les salaires représentent 30 p. 100 en chiffres ronds. Le droit en vigueur est de 30 p. 100; en sus de cela, l'industrie jouit encore d'une certaine somme de protection grâce à la taxe de vente de 8 p. 100 qui est prélevée non seulement sur la valeur des marchandises, mais sur les droits. L'année dernière, ou avant ce changement, le droit imposé sur les chaussures était de 35 p. 100, auquel on ajoutait 3 p. 100 sur la valeur à l'acquitté; les droits s'élevaient donc à 39 p. 100, plus la taxe de vente de 8 p. 100

prélevée sur la base de cette valeur, correspondant à un droit additionnel de 3 ou 4 p. 100 attribuable à la taxe de vente; les droits se rapprochaient donc de 50 p. 100 en tout. Est-ce suffisant? Il s'agit d'au moins 100 p. 100 en fonction du coût des salaires. Assurément, même le protectionniste le plus convaincu qui a lutté pour la protection, doit admettre que ces droits douaniers, qui représentent 100 p. 100 du coût des salaires, sont suffisants.

M. HEAPS: On a fait une ou deux assertions au sujet desquelles je désire faire quelques observations. En premier lieu, un droit de 30 p. 100 sur les chaussures représente une somme de protection passablement élevée. Je ne crois pas que l'industrie de la chaussure ait beaucoup lieu de se plaindre à cet égard. Le ministre des Finances a établi que nous n'importons que des quantités de chaussures relativement faibles. Même advenant le cas où les droits seraient doublés ou triplés, on importerait encore un certain volume de chaussures dans les spécialités que réclame une certaine catégorie de la population.

Le chef de l'opposition a fait une assertion d'ordre général, à savoir que les droits de douanes ne relèvent pas les prix.

L'hon. M. MANION: J'ai dit que les droits ne sont pas imposés dans le but de relever les prix.

M. HEAPS: Eh bien, une pareille assertion est trop vague. En ce qui regarde l'industrie de la chaussure, je ne crois pas que les droits douaniers aient contribué à relever le prix d'une façon appréciable au Canada. Quoi qu'il en soit, je me rappelle très bien avoir fait partie du comité sur les écarts de prix; nous avons examiné avec soin les agissements de l'industrie de la chaussure et nous avons mis à jour un pénible état de choses. Les ouvriers de cette industrie touchaient des salaires excessivement faibles; les ouvriers des deux sexes étaient fort mal rémunérés, sans compter qu'un bon nombre de fabriques étaient en mauvaise posture au point de vue financier. Il semble donc que le tarif douanier n'a pas contribué à l'augmentation du prix; la concurrence était si âpre sur le marché domestique que les prix ont été maintenus passablement bas. Cependant, je puis bien le dire en passant, certaines industries bénéficient entièrement de la moindre protection qu'elles obtiennent; mais je ne désire nullement discuter cet aspect de la question pour l'instant. A tout événement pour ce qui est de l'industrie de la chaussure, je ferai observer qu'en dépit des droits de 30 p. 100 dont elle jouit sous le régime actuel et de la protection encore plus élevée qu'on lui a accordée jadis, les employés des deux sexes